DREAL Normandie	Synthèse des discussions et relevé de décisions (RD)	Service	DREAL/SRN/BEMA	
		Rédigé par	VFF	
		Version	2	
	Groupe de Concertation n°1 du 16 mai 2023 Elaboration du 7 ^{ème} programme d'actions régional (PAR 7)	Vérifié par	DRAAF	
		Validé et transmis par		
		Date	21/06/23	
\\donnees.dreal-norm.ad.e2.rie.gouv.fr\services\SRN\BEMA\11_POLLUTIONS_DIFFUSES\01_Nitrates\03_Regional\03- ElaborationProjetPAR\ElaborationPAR7\GroupeDeConcertation\GC1\20230516_RD_GC1Nitrates_V21062023.odt				
Document joint Diaporama 20230516DiapoDREAL_GC1_V20230516.pdf				

1. Membres du groupe de concertation présents et excusés

Présents (Structure - Prénom NOM)	Agence de l'eau Seine-Normandie (Jérôme RATIARSON) ARVALIS (Quentin GIRARD) ARS (Sylvie HOMER) ASP (Adeline GERAUDEL) BIO Normandie (Etienne GAILLARD) CA de la Manche (Jean-François COLLIN) Coopérative Agricole (Yoann MERY – Jean-Luc DAVAZ) CRAN (Claire COGNIEN – Odile TAUVEL) DDT(M) 14 (Sébastien WEIL – Florence HUBERT-GILLE) DDT(M) 27 (Zéphyre THINUS) DDT(M) 50 (Olivier CATTIAUX) DDT 61 (Fabrice TRONCHE – Frédéric LORTIE) DDT(M) 76 (Aranaud IZABELLE – Guillaume PISANESCI – Stéphane GODQUIN) DRAAF (Chris VAN VAERENBERGH – Marie-Hélène ARNOUX – Marie THOMAS) DREAL (Olivier MORZELLE – Sandrine PIVARD – Catherine FAUBERT – Frédéric BIZON – Véronique FEENY-FEREOL) Elu CRAN (Philippe FAUCON) FNE Normandie (Claudine JOLY) FRSEA (Sylvain DEYLIE – Daniel COUCKUYT – M GUESDON) JA (Emmanuel ROCH) NATUP COOP (Léonie DELIEZ – Sébastien BENOIST) OFB (Virginie PERNEL) Préfecture Normandie (Christian BLANQUART) Terre Innovia (Jean LIEVENS) UFC Que choisir (Alain ROUZIES)
Excusés (Structure - Prénom NOM)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Annick KERELLO) ARVALIS (Louis HECK – Maëlle LEBRAS) Eau du bassin Caennais (Gwenaelle AMAND – Samuel DUFRESNE) CRAN (Xavier GOUTTE – Jean Philippe CHENAULT) CA de la Manche (Pascal FEREY) Conseil Départemental de la Manche (Jean MORIN – Hervé MARIE) Conseil Régional (Clotilde EUDIER) DDPP 27 (Anne-Marie GRIFFON-PICARD – Arnaud VINCENT) EPLEFA (Olivier LECONTE) Fédération Pêche (Ivan MIRKOVIC)

FDC 61 (Christophe DE BALORRE)
FNE Normandie (Paul FERLIN – Raoul LETURC)
OFB (Charlie SUAS)

2. Présentation du diaporama et discussions

Ordre du jour

- 1. Éléments de cadrage pour les travaux régionaux
- 2. Présentation du suivi des indicateurs de bilan du 6ème programme d'actions régional de Normandie
- 3. Méthode et calendrier d'élaboration du 7ème programme d'actions régional pour la Normandie

	Eléments d'introduction par Olivier MORZELLE (Directeur de la DREAL)	
	Remerciements de la présence des participants à ce premier Groupe de Concertation démarrant les travaux d'élaboration du PAR 7 Normand.	
	Révision du programme d'actions régional nitrates, n°7 après révision des textes nationaux, initiés fin 2020. Ils ont été publiés début 2023. Les mesures du nouveau programme d'action national s'appliqueront dans chaque région à compter de l'entrée en vigueur du programme d'actions régional et au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024. Ce délai ne pourra pas être respecté. Nous visons une entrée en vigueur du PAR 7 pour la prochaine campagne culturale 2024 – 2025.	
DREAL	Les travaux précédents d'élaboration du PAR 6 se sont conclus avec la création d'un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) inscrit dans l'arrêté du PAR 6. Celui-ci ne s'est pas réuni depuis janvier 2021. Proposition de garder la composition du COS pour les Groupes de Concertation (invitation de représentants de la pêche, de la chasse et de scientifiques,)	2
	Le projet de rapport du bilan du PAR 6 a été envoyé début mai, celui-ci a été réalisé sur les données 2018 à 2021 (inclues), aujourd'hui une mise à jour intégrant les données 2022 disponibles est présentée pour certains indicateurs. Merci de nous faire remonter vos propositions de modifications par écrit. Les compléments du bilan seront effectués en amont du démarrage des groupes techniques (GT). Un calendrier et une méthodologie de concertation pour les prochains travaux sont présentés.	
DREAL	Y a-t-il des déclarations ou souhaits de prise de parole avant de commencer?	
UFC Que Choisir	Regrette que l'invitation soit faite uniquement en présentiel alors qu'aujourd'hui la visio-conférence est devenue très accessible	
DREAL	Réunion en présentiel est un choix afin de laisser la place à de meilleures discussions. Les groupes de concertation seront peu nombreux : 3 GC dont la réunion d'aujourd'hui. Les groupes techniques plus nombreux (8) se dérouleront tous à Caen en présentiel ET visioconférence. La localisation à Caen apparaît plus	

	centrale géographiquement. Il est important de pouvoir tous se rencontrer à un moment donné.	
FNE CREPAN	Demande de pouvoir décaler les prochaines réunions de GC à partir de 14h15, pour des raisons d'horaires des transports en commun.	
DRAAF	Confirmation que les groupes techniques permettront à la fois le présentiel et la visioconférence.	
DREAL	Précise que les GT seront l'occasion de préparer les débats, préparer les différents points de vue Propose de faire un « tour de table » des personnes présentes dans la salle	
DREAL	Présentation du diaporama par Véronique FEENY-FEREOL : Partie 1 sur les éléments de cadrage pour les travaux régionaux	Diapos 3 à 14
	Avez-vous des questions ?	Diapo 15
Elu CRAN	Confirme l'intérêt de l'évaluation environnementale mais regrette ne pas avoir d'évaluation de l'impact économique de la mise en oeuvre des programmes d'actions régionaux sur les exploitations agricoles. Pose la question des incidences sur les contrôles réalisés sur la campagne culturale 2022-2023, durant la période de transition du PAN7 et du PAR 6 ?	
DRAAF	L'administration sera attentive durant cette période concernant les modalités de contrôles.	
FNE CREPAN	La consultation du public semble se dérouler durant les périodes de vacances scolaires d'été 2024, ce qui ne semble pas une période favorable. Demande d'éviter de faire une consultation avec un questionnaire « fermé » sur internet.	
DREAL	Tout sera mis en œuvre pour éviter la consultation du public à cette période, d'autant que cela ne permettrait pas de respecter les délais au 1 ^{er} septembre. L'objectif est de pouvoir communiquer sur le PAR 7, auprès de la profession agricole le plus en amont possible, pour la campagne culturale 2024. La consultation du public par internet sera réalisée d'une manière différente du précédent PAR et permettra de laisser « libre cours » aux différentes expressions.	
UFC Que Choisir	Concernant la consultation du public, souhaite qu'au-delà de l'information donnée aux membres du groupe de concertation, une information soit menée plus largement: campagne médiatique, communiqué de presse ? Afin de dépasser le cercle des initiés. Demande d'avoir accès au diaporama de présentation.	
DREAL	Les membres du groupe de concertation sont des membres représentatifs de leurs structures respectives, ils ont également un rôle de relai auprès de leurs réseaux. Une proposition sera faite en ce sens. Le diaporama de présentation sera diffusé avec le relevé de décision	
DRAAF	Présentation du diaporama par Marie THOMAS : Partie 2- Présentation	
	du suivi des indicateurs de bilan du 6 ^{ème} programme d'actions régional de Normandie	à 29
	2.1 Rapport de bilan du PAR 6	

	2.2 Suivi des indicateurs de bilan du PAR 6 2.2.1 Suivi de l'occupation des sols agricoles et des cheptels 2.2.2 Gestion de la fertilisation azotée	
DREAL	Présentation du diaporama par Véronique FEENY-FEREOL : 2.2.3 Suivi de l'azote du sol 2.2.4 Suivi de la qualité des eaux	Diapos 30 à 35
DRAAF	Présentation du diaporama par Marie THOMAS :	Diapos 36 à 45
DREAL	2.3 Suivi des indicateurs de mise en œuvre du PAR 6 Présentation du diaporama par Véronique FEENY-FEREOL : 2.4 Comité d'Orientation et de Suivi (COS) du PAR 6	Diapos 46 à 47
DREAL	Avez-vous des questions ?	Diapo 48
FNE CREPAN	Observe que les masses d'eaux souterraines et superficielles sont de plus en plus dégradées par les nitrates. Interroge sur la réintégration des captages fermés dans le suivi réalisé. Souligne que l'actualisation des données est la bien venue. Les PAR 7 doit être un renforcement des mesures 1, 3, 7, 8 et des ZAR	
DDT(M) 14	Demande si pour les ZAR, les délimitations seront en cohérences avec les délimitations des aires d'alimentation de captages (AAC) déjà réalisées.	
DREAL	Les travaux sur les ZAR -suite à la parution du décret- vont nécessiter de procéder en 3 étapes successives. La première va consister à identifier les ZAR du PAR 7 sur la base de données de concentrations en nitrates (P90), faudra-t-il retenir tout ou partie des captages ayant un P90 > 40 mg/l ? La seconde étape concerne la délimitation des ZAR identifiées, sur la base-entre autres, des connaissances existantes (études délimitations réalisées). La troisième étape va concerner les mesures à mettre en place au sein des ZAR.	
FRSEA	Observe une dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates surtout dans les zones urbanisées	
Coopérative Agricole	Relève une incompréhension sur les diapositives parlant des effectifs bovins et des prairies (diapos 21 et 23)	
DRAAF	Précise que c'est un exercice difficile de pouvoir expliquer la situation agricole en quelques diapos. Les bovins comprennent à la fois les vaches laitières ET les vaches allaitantes.	
FRSEA	Souligne que la baisse des surfaces en prairies est plus marquée dans les zones vulnérables	
Coopérative Agricole	Demande si le pas de temps de l'année est un « bon pas de temps » pour évaluer la qualité des eaux	
DREAL	Le pas de temps de l'année (campagne culturale) est le pas de temps retenu par les campagnes de surveillances de la qualité de l'eau de la directive nitrates. C'est le pas de temps que nous avons retenu pour la présentation car c'est l'indicateur de suivi du PAR 6. Concernant l'identification des ZAR, un pas de temps de 10 années a été retenu.	
Agence de l'eau	Complète que les cinétiques hydrogéologiques sont différentes entre l'est et l'ouest de la région. À l'est, les aquifères ont un fort pouvoir d'inertie et réagissent plus lentement à des évolutions de pratique et d'intrants. Des concentrations dépassant les 60 mg/l sont observées dans	

	le sud du département de l'Eure. Les évolutions de la qualité de l'eau sont très lentes sur un pas de temps très long de plusieurs années. A l'ouest, les aquifères sont plus réactifs avec des situations beaucoup plus hétérogènes selon la pluviométrie et le type d'occupation du sol. Les évolutions de la qualité de l'eau sont également très rapides en « yo-yo » sur un pas de temps assez court. Précise que les zones cultivées sont les zones les plus dégradées pour la qualité des eaux.	
Elus CRAN	Demande de prendre du recul. En 20 ans, une perte de 20 % de l'élevage bovin est observée. La perte de l'élevage bovin entraîne une perte des surfaces en prairies et la situation va se dégrader; Les éleveurs prennent en « pleines têtes » les évolutions réglementaires sur le bien être animal. Ne partage pas la même vision du Bilan du PAR 6 sur la dégradation de la qualité des eaux superficielles, les rivières présentaient il y a 20 ans des concentrations supérieures à 80 mg/l; « On fait dire ce que l'on veut aux chiffres » La modification de la cartographie de cours d'eau BCAE a eu un impact sur la mise en place de bandes enherbées. Pose la question du lien entre ZAR et AAC ? Les ZAR concernent les captages où il y a une dérive. Ce n'est pas parce qu'il existe une AAC qu'il y a une ZAR.	
JA	Observe qu'en 2021, une baisse du nombre de captage apparaît, dans toutes les catégories, il faut bien que cela augmente quelque part.	
×	Dans les faits, cela signifie aussi qu'entre 15 et 20 % des captages ont des teneurs inférieures à 40 mg/l	
FRSEA	Note que l'échantillonnage entre ZV et non ZV n'est pas pertinent car non représentatif statistiquement. Précise que les chiffres sont faussés entre les données sur les prairies et les terres arables. Les prairies comptabilisées dans la diapo concernent les prairies temporaires et permanentes, or les prairies temporaires sont également comptabilisées dans les terres arables. La diminution des prairies est liée à la régression de l'élevage. Sous la pression réglementaire et sociétale, l'arrêt de l'élevage est observé avec la disparition des prairies.	
DREAL	Précise que la distinction ZV et hors ZV provient d'une demande émanant de l'Autorité Environnementale.	
FNE CREPAN	Plaisante en relevant que les végétariens/végétaliens vont devenir maintenant responsables de l'augmentation des concentrations en nitrates dans les eaux. Précise que FNE a toujours soutenu l'élevage à l'herbe et dénonce par contre l'élevage hors-sol. Observe que les jeunes d'aujourd'hui se dirigent spontanément vers une alimentation sans viande ou avec moins de viande, sans être pour autant végétariens ou végétaliens.	
UFC Que Choisir	Comprend les difficultés de la profession agricole mais souhaite pour autant une baisse de l'utilisation des engrais pour que les eaux des captages soient les moins polluées possibles.	
Agence de l'eau	Précise que les préoccupations de la baisse de l'élevage sont tout à fait légitimes mais précise qu'il n'y a pas que les secteurs où il y a de l'élevage	

	qui montrent une augmentation de la dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates. La mise en culture se traduit par une forte augmentation des teneurs en nitrates dans les eaux surtout dans les secteurs du sud de l'Eure plateau du Neubourg et de Saint-André de l'Eure. Il n'y a pas d'opposition à faire entre les zones d'élevage et de cultures.	
Coopérative Agricole	Souligne que l'économie de notre région est portée sur l'élevage et nécessite une attention particulière. Par exemple, concernant la souveraineté alimentaire, la baisse des effectifs de volailles en Normandie va-t-elle entraîner d'aller chercher à l'extérieur du territoire ? L'exploitation agricole sur le territoire a des conséquences qu'il faut pouvoir accepter.	
	Présentation du diaporama par Sandrine PIVARD : Partie 3 - Méthode et	Dianos 49
DREAL	calendrier d'élaboration du 7 ^{ème} programme d'actions régional pour la Normandie	à 54
DREAL	Avez-vous des questions ?	Diapo 55
DREAL	Complète que l'objectif est de travailler en petits groupes afin d'avoir des discussions techniques, concrètes sur les différentes thématiques. Demande que les membres du GC se portent volontaires par structure pour les GT, un mail sera envoyé - en ce sens- à l'ensemble des membres du GC avec demande d'éventuels volontaires tels que les collectivités ou les lycées agricoles. Les objectifs de GT seront précisés.	
DRAAF	Précise qu'il est demandé aux volontaires, un certain investissement à la fois au niveau technique et au niveau présentiel (réunions)	
	Les dates des GT sont complétées en séance sur le diaporama : • 1ères journées de GT le 27 juin et le 4 juillet à Caen • 2ème réunion du groupe de concertation le 19 septembre à Rouen • 2èmes journées de GT le 9 et 19 octobre à Caen • 3ème réunion du groupe de concertation le 19 décembre à Rouen	
DREAL	Clôture de la réunion par Olivier MORZELLE Un travail conséquent est à mener, le calendrier est serré pour l'élaboration du PAR 7 et mener les consultations durant le premier trimestre 2024	Diapo 56

Information post réunion

L'ARS met en ligne les chroniques nitrates sur tous les captages AEP , via le lien suivant : https://www.normandie.ars.sante.fr/eau-potable-les-dernieres-etudes-et-bilans-en-normandie